

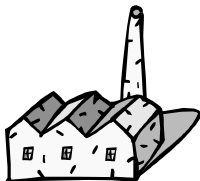






UN NUMERO SPECIAL DU CANARD INCINÉRÉ

Le journal de Lunel Viel Veut Vivre

*Quand arrive l'heure des lendemains qui vont
déchanter de plus en plus...*

<p>Les responsables de ce mauvais coup Pages 2-3</p> 	<p>Comment on nous a menés en bateau Pages 4-5</p> 	<p>Un petit incinérateur non polluant ? Pages 6-7</p> 	<p>Qu'en pensent médecins et scientifiques... Page 8</p> 	<p>Et la justice dans cette affaire ? Page 9</p> 
---	---	--	--	---

Ce numéro spécial du Canard Incinéré vise un quadruple but :

- **Informers les nouveaux habitants** de Lunel Viel et des villages proches de tout ce qui concerne l'incinérateur.
- Faire un **retour sur le passé**, trop vite oublié, pour mieux comprendre le présent : la réalité dépasse souvent la fiction.
- **Appeler au secours les élus locaux.**
- **Intensifier l'information** en touchant tous les habitants des villages riverains de l'incinérateur : Lunel Viel, Lunel, Valergues, Lansargues, St Nazaire de Pézan, Mudaison, St Brés, St Geniés des M., Vérargues, St Christol, Saturargues, St Séries, Marsillargues.

Préambule

Aujourd'hui comme hier, Lunel Viel Veut Vivre et les autres associations anti-incinération mobilisent leurs énergies pour ménager notre santé et notre avenir, ceux de nos enfants en particulier, puisque **les effets de la pollution sont insidieux : déjà repérés, ils vont se manifester de plus en plus dans le futur.**

A travers ce dossier, le lecteur trouvera un rappel des principes de notre opposition à l'incinérateur et constatera la justesse de nos analyses, depuis le début : **opacité, mensonge (donc manipulation de la pensée des habitants) et pollution** ont en effet constamment été de la partie...

Dans le même temps, ceux qui portent la responsabilité de cette source de poison installée aux portes du village, ne se sont jamais déjugés et ne se déjugeront jamais, on comprend pourquoi, vu leur rôle dans cette affaire...

La loi a imposé l'élimination des décharges avant juillet 2002 (mais elle n'imposait pas l'incinération...). A partir de là :

- Le Syndicat Entre Pic et Etang s'est constitué pour se mettre en conformité.
- Le lobbying de l'incinération des grands groupes industriels (Lyonnaise des Eaux à Lunel Viel), s'est intensifié pour tenter d'imposer en France l'incinération, source **d'énormes profits**...

Tout naturellement, dans ce type de situation, face à une multinationale fonctionnant dans une logique de profit,

- Le Syndicat aurait dû représenter l'intérêt des populations (santé, finances...).
- Le préfet Constantin aurait dû veiller au respect de la légalité générale.

En fait, Syndicat et préfet n'ont pas joué leur rôle, au plus grand bénéfice de la Lyonnaise des Eaux, comme nous allons le découvrir ci dessous.

Un incinérateur à Lunel-Viel : quels sont les responsables de ce mauvais coup ?

Quelles personnalités politiques ont porté le projet au départ ?



On peut les réduire à quatre :

- Le maire de Lunel Viel, Jean Valès, qui a proposé la candidature de sa commune ; on est en droit de se demander quels intérêts l'ont conduit à réclamer pour son village une usine si dangereuse dont personne, ailleurs, ne voulait...
- Gérard Saumade, alors président du Conseil Général, député maire de St Matthieu de Trévières, et président fondateur du Syndicat Entre Pic et Etang.
- Claude Barral, alors maire de Lunel et vice président du Conseil Général.
- Le préfet Constantin enfin, sans lequel les trois hommes politiques précédents n'auraient pas pu mener à terme ce projet, **tant il était contestable au regard du bon sens, de la santé publique et de la légalité...**

Quel organisme a choisi l'incinération pour régler le problème des ordures dans le secteur, et pour quel tonnage ?



- C'est le Syndicat Entre Pic et Etang, né il y a 14 ans et composé alors de 42 communes. Actuellement, ce Syndicat, en comporte 83...
- Et puis, par dérogation préfectorale, on a vu arriver des déchets d'un peu partout ; exemple de l'année 2002 : Agde (9938 tonnes), Pézenas (5473 t), Syndicat Vène et Mosson (7392 t), Grande Motte (11628 t), Nicollin (9052 t), CHU Montpellier (2775 t), Delta Recyclage (3029 t), Royal Canin (1259 t), etc...L'incinérateur fonctionne donc à son maximum légal, soit 120000 tonnes par an.
- Mieux encore, ou pire, dès 2003, le maximum légal est dépassé de plus de 10 % (136000 tonnes), grâce à une combine nommée P.C.I. : le tonnage est rectifié à la hausse, en fonction de la qualité (supposée) des déchets, ce qui permet, en clair, de brûler encore plus d'ordures, et bien sûr, de polluer davantage...Il ne faut donc pas se fier à l'apparence tranquille de l'incinérateur ; il fonctionne à plein régime et est une redoutable machine à polluer !

Conclusion : nous avons été trompés deux fois ; une première fois par le maire qui nous annonçait "un petit incinérateur non polluant de 50.000 tonnes", (en 2002, le Syndicat avait déjà augmenté le nombre de communes adhérentes et a apporté à l'incinérateur 79912 tonnes), et une deuxième fois par le préfet Constantin qui a pris des mesures dérogatoires. Voilà comment la situation a échappé totalement aux élus et notamment au maire de Lunel Viel. Quand on vend son âme au diable...

Qu'est ce que l'incinération ?

Incinérer, ce n'est pas éliminer les déchets, **c'est les transformer en produits plus ou moins dangereux, c'est jouer aux apprentis sorciers.**

En effet : incinérer une tonne de déchets, **le croirez-vous ? , c'est détruire** 6 tonnes d'air (7000 mètres cube).

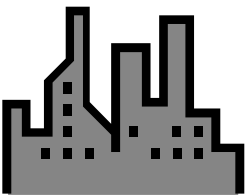
c'est produire :

- 1 tonne de gaz carbonique
- 460 litres d'eau polluée
- 300 kilos de mâchefers plus ou moins toxiques
- 40 kilos de réfiiums (résidus toxiques de fumées).

c'est déposer dans l'environnement :

- des métaux lourds extrêmement dangereux
- des centaines de molécules issues de la combustion et dont on ne connaît pas les effets à long terme.

C'est créer des dioxines et des furannes qui n'existent pas en dehors de la combustion.



La population entre opposition et passivité

Des oppositions à l'incinérateur se sont-elles manifestées ?
Oui, elles ont été massives !

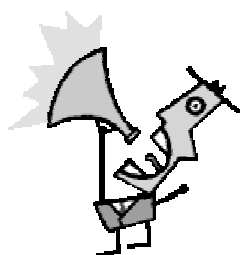
Oppositions politiques :

Huit conseils municipaux avaient été appelés à se prononcer "pour" ou "contre" l'incinérateur ; quel a été le résultat des votes ?

Pour : 22 à Lunel (mairie de monsieur Barral), 17 à Lunel Viel, 11 à St Brés, 1 à Valergues, soit 51 élus.

Contre : 19 à Lansargues, 18 à St Just, 15 à St Geniés des M., 14 à Valergues, 11 à St Nazaire de Pézan, 7 à Lunel, 1 à St Brés, 1 à Lunel Viel, soit 86 élus.

Conclusion : si l'on tient compte de six élus absents et de six abstentionnistes dans ces différents villages, on aperçoit que ce sont **34, 22% seulement des élus des huit municipalités concernées qui ont donné leur avis favorable à l'incinération**. On peut ici s'interroger : les deux tiers des élus représentant la population concernée refusent l'incinérateur, mais il sera tout de même construit... Le préfet était sans doute trop heureux d'avoir des "preneurs" à Lunel Viel ; c'est une denrée si rare qu'il n'allait pas rater l'occasion de se débarrasser de son encombrant problème d'ordures, en balayant tous les obstacles qui pouvaient se présenter, y compris en fermant les yeux sur des démarches de droit, alors qu'il est censé faire respecter la loi...



Oppositions individuelles, citoyennes, associatives :

Le rapport du commissaire enquêteur (octobre 1998) précise :

- sur 898 lettres ou observations, "une très large majorité défavorable..."
- pétitions contre l'usine : 4875 signatures.
- les 30 associations qui "ont fait des remarques" sont "toutes défavorables au projet".

Conclusion : Pratiquement tout le monde refuse l'incinération (populations, associations, majorité des élus locaux), mais messieurs Valés, Barral, Saumade, soutenus par le préfet, réussiront à nous l'imposer...

Il est intéressant de noter ici que lorsque nous avons été reçus au Ministère de l'Environnement à Paris, un chef de Cabinet nous a laissé entendre que tout était "rapport de forces" ; autrement dit, si nous nous étions levés massivement contre l'incinération, il n'y aurait pas eu d'usine à poison aux portes du village. C'est ce que LVVV a diffusé par tracts à l'époque, et c'est ce que font actuellement ceux qui ne veulent pas de centre de stockage sur leur territoire... Ces derniers ont bien compris la puissance du préfet...

Et les associations ?

Neuf associations anti incinération sont nées :

- l'APPEL, association pour la protection de l'environnement et du Lunellois.
- L'AMIES, association des médecins indépendants. **(La quasi totalité des médecins de la région s'est prononcée contre l'incinération, ce qui devrait nous faire réfléchir...)**.
- Gardarem St Christol et Gardarem St Geniés.
- St Just-St Nazaire Environnement et Valergues Initiatives.
- Projet de Ville-Projet de Vie et Initiatives Citoyennes.
- Lunel Viel Veut Vivre, née le lendemain du jour où le seul élu qui voulait débattre publiquement de l'incinérateur à l'occasion d'un vote crucial, a été privé de parole et de débat par le maire Jean Valès...

L'ensemble de ces associations a compté plus de 1500 adhérents, dont 659 à LVVV.

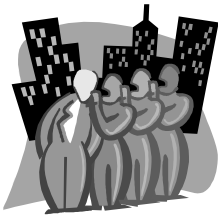


Comment les associations se sont-elles investies ?

Très actives, elles ont manifesté dans la rue, contacté des personnalités, informé la population par des tracts ou des publications, organisé des débats, se sont pourvues en justice... Elles ont alerté la totalité des personnalités politiques, de la Présidence de la République à la totalité des maires concernés localement.

Comment les associations ont-elles été perçues ?

Avec 659 adhérents, LVVV avait pour premier objectif de tenter d'obtenir de la mairie un référendum, mais sa montée en puissance a été trop tardive pour y arriver ; notre association a vite inquiété la classe politique locale ; elle a donc été **diabolisée** dès le départ par une parade municipale inventée de toutes pièces et qui a très bien fonctionné : dans tout le village circulait la rumeur : "c'est politique"...D'ailleurs l'APPEL, première association constituée avait été diabolisée de la même manière...Rappelons ici que par leurs statuts, **les associations sont apolitiques.**



- Certaines personnes pensent que les associations ne sont pas assez actives et qu'elles auraient dû mener des actions plus dures et plus précoces...
- D'autres affirment que le combat est maintenant perdu et baissent les bras...
- Actuellement, outre nos fidèles adhérents, un grand nombre de personnes nous soutiennent verbalement dans la discrétion, et quelques unes financièrement, car de plus en plus d'habitants inquiets prennent conscience du bien fondé de notre activité citoyenne. **Sans aucun risque de nous tromper, nous affirmons bien fort que nous n'avons pas fini d'être inquiets...**

Comment expliquer la grande passivité de la population au départ ?

La confiance des Lunel Vieillois pour leur maire, (toujours réélu), est connue ; **pour LVVV, c'est une confiance qui a été trahie !**

La crainte aussi : beaucoup craignent des vexations s'ils s'opposent à une équipe municipale depuis si longtemps installée.

Comment on nous a menés en bateau : opacité – mensonges – stratégies – manipulations

Où se trouve l'opacité dénoncée ?

L'opacité réside dans la manière utilisée pour ne pas éveiller les soupçons, les doutes, les craintes de la population. On la trouve partout, **érigée en un véritable système.**

L'opacité et le mensonge (donc la manipulation des habitants) au niveau de la mairie de Lunel Viel :



- Le maire, en proposant à prix très intéressant (on murmure dans le village que les vendeurs ont réalisé une excellente affaire...) l'achat de terrains à certains propriétaires n'a pas révélé, dans un premier temps, qu'il s'agissait de construire un incinérateur, mais une construction à usage collectif...

- Aux riverains inquiets, le maire a annoncé qu'il s'agissait d'un petit incinérateur de **50.000 tonnes**, non polluant et qu'on ne verrait apparaître dans le décor qu'une petite fumée blanche...Tout le monde sait que la blancheur est symbole de pureté !

- Le jour du vote pour donner un avis à la construction de l'incinérateur; le maire a interdit de parole, devant 80 témoins, l' élu qui voulait débattre publiquement et exprimer les raisons de

son refus de l'incinérateur... Le compte rendu officiel de ce conseil municipal houleux a été affiché de telle sorte qu'il soit illisible...

- Le bulletin municipal n'évoquait pratiquement jamais la question de l'incinérateur, alors que l'inquiétude grandissait dans le village, et lorsqu'il en était malgré tout question, c'était pour évoquer des problèmes techniques sans intérêt ou pour faire un éloge unilatéral ; l'incinérateur prenait alors pour nom "centre de traitement et de valorisation des déchets"... On aurait pu attendre mieux d'un bulletin municipal, mais...chut...**moins on évoquera la question de l'incinérateur, mieux il pourra grandir dans l'ombre jusqu'au jour où tout retour en arrière sera impossible...**

- Après la finition du rond point de l'incinérateur, (érigé aux frais du Syndicat...), la DDE installa un fléchage "INCINERATEUR". Quelques jours plus tard, un nouveau panneau apparaissait à la place du précédent ; incinérateur se transformait en "Centre Ocreal"... Comme pour les fumées blanches, ce vocabulaire est plus fréquentable !

- Il est intéressant de noter ici que les maires candidats à l'incinération sont fortement épaulés par **le lobby de l'incinération qui est très actif** ; en effet, dans la "gazette des communes" du 08 09 03, sur six pages, ce dernier explique aux élus "**comment surmonter les oppositions**", et dans le "Journal des Maires" de juillet août 2003, il argumente pendant 10 pages sur "**comment changer de vitesse**". Sans commentaires...

- Incroyable : voici le texte qu'ont été amenées à signer des personnes sollicitées par la municipalité: "*Nous soussignés, habitants de la commune de Lunel Viel, ayant pris connaissance de l'installation et de l'exploitation d'un **centre de traitement et de valorisation des déchets urbains**, sommes très favorables à la réalisation de ce projet réaliste et sauvegardant l'avenir*". Ce texte, signé (avec quel degré de liberté ?) majoritairement par les élus, leur famille, le personnel municipal, a recueilli 198 signatures..., à comparer aux 4875 signatures d'opposition, aux 30 associations défavorables au projet et aux 898 lettres "à très large majorité défavorable"...

L'opacité et la stratégie au niveau du Syndicat Entre Pic et Etang :



L'une des spécialités des services de monsieur Saumade, c'était de ne pas répondre, de mal répondre, ou de répondre partiellement et tardivement à la demande de documents officiels (contrats, avenants...) auxquels tout citoyen a droit et que les associations devaient impérativement se procurer pour pointer devant la justice quelques illégalités majeures.

Les associations devaient alors s'adresser à la CADA (la Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui, invariablement répondait que ces documents publics étaient communicables à la première demande de tout citoyen. On comprend bien **la manœuvre** : retarder au maximum la mise à disposition des documents pour que l'action en justice des associations devienne irrecevable...

- **Scandaleux** : monsieur Saumade, en toute connaissance de cause, a signé avec la Lyonnaise des Eaux un contrat de 25 ans d'exploitation, **la veille du jour ou entrain en application une loi interdisant la signature de contrats de plus de 20 ans...** Cette loi étant destinée à mettre un terme aux concessions abusivement longues et trop favorables aux exploitants, on peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé monsieur Saumade à offrir ce "cadeau" à la Lyonnaise...

La stratégie et le mensonge d'Ocreal :

Ocreal a cherché à séduire, (par exemple en sponsorisant le sport local, en tentant de faire de la pub dans les écoles), à nier la pollution...

- L'atténuateur de panache, c'est une merveilleuse invention pour **nous cacher, (c'est sa fonction psychologique), la pollution qui dégueule jour et nuit sans discontinuer des cheminées**, car les fumées sont ainsi rendues invisibles.

Tous les riverains de l'incinérateur savent cependant que lorsque cet engin n'est pas branché

(la nuit, quelquefois), ou que l'ordinateur n'arrive pas rapidement à réagir aux variations climatiques brutales, **le spectacle de ces fumées noires, épaisses, puissantes, est quelquefois hallucinant.**

- Plus hallucinant encore : lorsque le président de LVVV a fait circuler à la Clis (Commission Locale de Surveillance de l'Incinérateur), une photographie prise lors d'un dysfonctionnement de l'usine (voir image ci-dessous), **le maire de Lunel Viel n'a pas hésité à affirmer en préfecture que la photographie avaient été truquée par ordinateur...** Les habitants du village apprécieront ! Pourquoi cette volonté délibérée de vouloir une fois de plus cacher la vérité. ?

- **Pour désarmer les vigneron**s, Ocreal a réussi le coup de force très médiatisé de signer un protocole de surveillance des vignes avec la cave coopérative du muscat de Lunel située à Vérargues ; il fallait le faire ! On se demande quel intérêt l'ancien président de cette cave, monsieur Allier a pu trouver à signer un accord avec un pollueur de cette envergure... Ce même président prendra ultérieurement position publiquement contre le troisième four... preuve que tout n'allait plus très bien dans le ménage Ocreal – Cave coopérative...



Le mensonge de tous :



Rappelons que dès le départ, il avait été envisagé d'amener les ordures ménagères de Montpellier à Lunel Viel et que l'incinérateur a été construit dans cette perspective ; les paramètres de construction de l'usine (puissance des moteurs, cuves de réception des déchets surdimensionnées, emplacement déjà prévu pour la construction d'un troisième four...), attestent de ces **intentions cachées aux populations riveraines.**

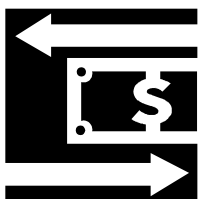
- Les associations avaient alors mis la population en garde contre ce qui se préparait dans l'ombre contre elle. On était donc loin du petit incinérateur de 50.000 tonnes annoncé par le maire de Lunel Viel et destiné à satisfaire les besoins d'alors du Syndicat. **Le maire de Lunel Viel connaissait pourtant bien la réalité de ce qui se tramait contre notre intérêt...**

Le préfet Constantin complice de la Lyonnaise des Eaux ? A vous de répondre...

Dans un courrier du 10 avril 1997, le service de la répression des fraudes s'adresse en ces termes au préfet : "**c'est à tort que le Syndicat a utilisé la procédure de délégation de service public...**". "*La collectivité avait donc été parfaitement informée des **risques juridiques** qu'elle encourait*".

En clair, le préfet est mis en garde par un de ses services officiels de contrôle de la légalité, mais il ne tiendra pas compte de son avis, alors qu'il est le garant de l'application de la loi ! Les associations attendent la réponse de la justice...

- Le Ministère de l'Environnement, dans une correspondance du 11 mai 1999 au préfet, tance ce dernier parce qu'il y a de sa part : "**communication à un exploitant**, (Lyonnaise des Eaux), **de copies de notes internes à l'administration, afin qu'il puisse préparer l'analyse juridique permettant de les contrer**", et que cela "*ne fait pas partie de la déontologie normale d'un fonctionnaire*". C'est choquant...



Un petit incinérateur de 50000 tonnes non polluant ?

- C'est ce que nous avait annoncé Jean Valès, maire de Lunel Viel...
- **La position d'Ocreal** : Depuis que l'usine est en exploitation, (juin 1999), Ocreal répète à l'envi que tous les contrôles sont OK, ce qui laisse entendre qu'il n'y a pas de pollution.

La pollution annoncée

Pourtant, **alors que l'usine n'était pas encore en fonctionnement**, la pollution était signalée dans des courriers officiels, mais était soigneusement cachée aux habitants.



- Voici ce qu'écrivait Ocreal en 1998 au préfet de l'Hérault :

"Les émissions particulières en cheminées peuvent atteindre **7 tonnes / an** pour 120.000 tonnes incinérées, les **métaux lourds** se déposent dans un rayon de **4 kilomètres** autour de l'installation, périmètre qui recouvre près de 70 % de l'aire de production de l'appellation d'origine contrôlée "Muscat de Lunel", ...54 jours / an durant lesquels le terroir du Muscat de Lunel sera sous le vent de l'incinérateur..."

C'est d'ailleurs à cause de cette pollution annoncée que, le 6 novembre 1998, l'Institut National des Appellations d'Origine a donné **un avis défavorable** à la construction de l'incinérateur.

Faisons un rapide calcul : en 5 ans de fonctionnement, l'incinérateur a déjà déversé, (entre autre), une trentaine de tonnes de particules dans notre environnement, c'est à dire sur notre terroir et dans l'air que nous respirons !

- Par ailleurs, le 23 02 99, le Ministère de l'Environnement, dans une lettre au préfet, formulait l'exigence suivante : *"L'exploitant sera tenu de supprimer avant la fin 2000 le rejet de toute substance polluante en direction de l'étang de l'Or"*. A ce jour, cinq ans après le démarrage de l'usine, les rejets continuent leur parcours polluant vers l'étang...Cependant, on nous annonce qu'ils vont cesser, **preuve qu'on ne peut plus se cacher qu'ils sont polluants**.

La pollution recherchée par les associations et découverte par les laboratoires agréés

- Les associations ont pêché dans le canal de Lunel une carpe qui s'est révélée être hautement dioxinée...
- Début juin 2002, Lunel Viel Veut Vivre, les médecins de l'A.M.I.E.S., l'Appel, Ici Rom, et les Verts ont rendu publics les résultats inquiétants des analyses qu'ils ont financées concernant les teneurs en dioxine et métaux lourds de certains prélèvements ; citons les docteurs Gallaux et Glémet : **" Les chiffres obtenus sur le lait maternel d'une femme de Lunel Viel sont supérieurs à certains observés à Albertville où l'incinérateur a été arrêté. Et, à Lunel, il ne vit que ses premières années. Alors...On prend le même chemin que pour l'amiante qui cause la mort de 2000 personnes par an"**. Aujourd'hui, ce sont de nouveaux prélèvements sanguins qui donnent des résultats inquiétants (voir encadré de dernière minute)

A propos de normes :

Ocreal, dans sa communication publique affirme la plupart du temps être "dans les normes" ou en "dessous de normes". LVVV vous apporte quelques précisions quant à cette rassurante communication :

- Etre dans les normes ou sous les normes, ne signifie pas qu'il n'y a pas de pollution, mais qu'il y a un minimum de **pollution acceptée**...
- Les normes d'aujourd'hui ne sont déjà plus les normes d'hier ; elles changent périodiquement en devenant toujours plus contraignantes notamment à cause des directives Européennes, **preuve que les normes d'hier mettaient déjà notre santé en danger**...
- Et puis, **quelle confiance accorder** aux résultats annoncés ? Les associations réclament des contrôles imprévisibles qui toujours leur sont refusés, on se demande pourquoi...La vérité, c'est que le laboratoire chargé d'effectuer les analyses est choisi par l'exploitant qui aussi le

rémunère. Il s'ensuit que le laboratoire doit annoncer sa visite au moins 24 heures à l'avance ; ce délai peut ainsi permettre aux dirigeants de l'usine de s'organiser pour changer les filtres ou ne brûler, au moment du contrôle, que des déchets propres et peu polluants susceptibles de fausser les résultats ...

- Une autre incertitude peut faire naître le soupçon : il n'est pas rare, dans l'industrie, qu'un laboratoire soit une filiale d'un groupe pollueur...Alors, quand on est à la fois juge et partie, comme cela s'est produit de manière évidente pour l'amiante, la vérité peut difficilement émerger...

- **Concernant la pollution réelle, on ne connaîtra donc jamais la vérité, sauf si les hommes politiques se donnent les moyens de contrôle nécessaires**, parce qu'elle est cachée, comme toujours en matière de pollution, ou plutôt, on n'en connaîtra qu'une partie lorsqu'on ne pourra plus faire autrement.

C'est ainsi qu'Ocreal nous a appris par Midi Libre interposé (22 octobre 2004), que l'incinérateur avait "craché un peu trop de dioxines"...

Pour le directeur de l'usine, "*cet incident mineur n'a eu aucune conséquence sur l'environnement*". Les habitants apprécieront par qui et en quels termes nous est annoncée une pollution (de 80% à 190% au dessus des normes applicables) dont on ne nous dit pas clairement combien de temps elle a duré, plusieurs mois de toute évidence.

Dernière minute

Au moment où LVVV termine ce numéro spécial du Canard Incinéré, les médecins de l'AMIES diffusent dans Midi Libre du 11 mars 2005 les résultats de prélèvements sanguins (recherche de dioxines), opérés sur trois patientes de Lunel Viel.

Pour le docteur Gallaux, les chiffres sont "**particulièrement alarmants**" : 42,9 picogrammes, 59,2 et 80,7 ("la fourchette acceptable oscille entre 15 et 30 et à 50, apparaissent les premières pathologies").

Madame Jimenez (80,7 picogrammes) est dans les larmes et va porter plainte : "les gens qui ont mis l'incinérateur nous ont volé notre vie. La mienne, celle de ma fille et celle de ma famille".

Pour Ocreal, "**ces résultats sont un non événement...**"

Pour LVVV, ce n'est que le début des larmes depuis six ans annoncées...

MEDECINS ET SCIENTIFIQUES : QUE PENSENT-ILS DE L'INCINERATION ?

- Citons le professeur Eric Pluygers, cancérologue de passage à Montpellier le 25 novembre 2002 : "**Oui, il faut bannir l'incinération, car il n'existe pas d'incinération propre...La notion de dose journalière acceptable de dioxine est une vaste blague. La seule acceptable c'est la norme zéro. Toutes les analyses le prouvent**". Le professeur s'en prend à la "**désinformation outrancière**" de ceux qui prétendent le contraire.
- A Nîmes, le professeur Américain Paul Connott, spécialiste des dioxines, a dénoncé "**le risque majeur des dioxines, même à dose infinitésimale**"; "**La dioxine est la substance la plus toxique jamais créée par l'homme**"
- Le docteur Linda Birnbaum, du département de recherche et développement de l'EPA : "**les dioxines sont les plus puissants dérégulateurs hormoniens que nous ayons jamais rencontrés**"
- Pour le professeur Narbonne, "**le vrai facteur de risque est de consommer des produits agricoles contaminés par la dioxine, le vecteur de la contamination étant la voie alimentaire**"; **autrement dit, les fruits et légumes de nos jardins et du terroir, l'herbe broutée par les animaux sont les cibles privilégiées de la dioxine.**
- Le docteur Gerber, chercheur et médecin à Montpellier, (Val d'Aurelle), met en cause le tabac, les pesticides **et l'incinération** dans les risques de cancers du sein, et demande l'application du principe de précaution (Midi Libre du 26 janvier 2004).
- A Besançon, une étude conclut : "**le risque de développer un cancer est 2,3 fois plus élevé** pour les individus résidant dans la zone la plus exposée aux retombées de dioxines que ceux habitant la zone la moins exposée".
- L'étude réalisée par l'Institut National de Santé et de Recherche Médicale sur les 70 incinérateurs de la région Rhône Alpes et leur incidence sur la naissance d'enfants mal formés conclut que "**des risques significatifs pour les populations exposées sont observés...**".
- Au niveau international, tous les chercheurs sont d'accord : "**plus on se rapproche d'un incinérateur, plus on découvre de cancers**"...C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles de grandes nations ont cessé de construire des incinérateurs : Etats Unis, Allemagne, Belgique, Australie, Pays Nordiques...

ET LA JUSTICE DANS CETTE AFFAIRE ?

"Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir" (Jean de la Fontaine).

D'aucuns penseront que la justice veille au grain de la légalité et dormiront tranquilles sur leurs deux oreilles ; voire...

Certes, les associations ont eu quelques satisfactions dans leur dénonciation de l'illégalité : **trois condamnations du maire ou de la mairie de Lunel Viel...**

- Début 2001, le maire de Lunel Viel a été condamné par le tribunal correctionnel, sur requête de la Chambre Régionale des Comptes, pour **"usage de faux en écritures publiques"**, en relation avec le dossier obscur de l'usine Diesel devant se coupler à l'incinérateur, (en compromettant en même temps un de ses policiers municipaux).

- Fin 2002, le Tribunal administratif a condamné la mairie, estimant que les modifications du Plan d'Occupation des Sols (votées au conseil municipal du 22 décembre 1997) "sont entachées de détournement de pouvoir" et qu'elles ont **"pour seul objet de satisfaire les intérêts"** (d'Ocreal). Sans commentaires..

- L'association APPEL a obtenu, de la Cour d'Appel de Marseille en mai 2004, l'annulation des permis de construire l'incinérateur ainsi que, en juin 2004, l'annulation de la première autorisation d'exploiter. **L'incinérateur n'a donc plus de base légale actuellement, et devrait être détruit** ...C'est ce qu'a plaidé l'avocat des associations le 03 février 2005 devant le tribunal. La défense de la partie adverse a demandé l'irrecevabilité de notre dossier et déclaré l'incompétence du tribunal pour traiter cette affaire... Dans son jugement rendu le 8/04/05 le tribunal de grande instance de Montpellier s'est déclaré incompétent. A suivre...

Par contre, la plainte de l'élu interdit de parole au conseil municipal de 1998 a été jugée irrecevable, ce qui a évité à la justice de devoir se prononcer sur le fond, c'est à dire sur une autre **illégalité commise par le maire** et qui aurait pu entraîner l'arrêt de la construction de l'usine...

On comprendra peut-être mieux la difficulté qu'éprouvent les associations dans leur combat citoyen, en donnant la parole au juge Halphen qui, devant le sentiment d'injustice qu'il a éprouvé lorsqu'il a été dessaisi de l'affaire (et quelle affaire !) des H.L.M. de Paris, a démissionné de ses fonctions. De passage à Montpellier et interrogé par Midi Libre (2 avril 2002), le juge s'exprime ainsi : **"Dès qu'on parle d'un marché public, on se dit qu'il ne peut pas être attribué de manière normale. Un juge ne peut pas enquêter dans une affaire politico-financière de la même manière que pour une affaire lambda"**.

Remarque : A Lunel Viel, on est bien dans le cas de figure évoqué par le juge Halphen, puisque **les associations contestent, entre autre, la légalité de la passation du marché de l'incinérateur**. Notre recours sera-t-il jugé par une juste justice ou par une justice à deux vitesses ? Evoquons une nouvelle fois Jean de la Fontaine : **"Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir"**. A suivre...



Appel aux hommes politiques

Rappel de prises de position :

- Le 17 mars 1999, lors d'un débat public, Alain Boissonade pour les communistes, Christophe Rivenq pour le RPR et Jean Claude Biau pour les Verts, sont tombés d'accord pour **"condamner l'incinération en général et l'incinérateur de Lunel Viel en particulier, à cause de son gigantisme, sa proximité du village et des vignobles AOC, sa construction sur la nappe phréatique et ses rejets dans l'étang de l'Or..."**

- Monsieur Georges Frèche, président de Région, ancien maire de Montpellier, a affirmé, (Midi Libre du 16 novembre 2002), concernant le troisième four que "la solution est sans avenir".

- Monsieur Claude Barral, vice président du Conseil Général, a exprimé récemment et par deux fois dans Midi Libre, être contre l'installation d'un troisième four. Nous en prenons acte en espérant qu'il a le pouvoir d'exercer ce refus ; cependant, nous aurions préféré qu'il se prononce contre l'installation des deux premiers...



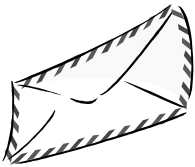
- Par contre, monsieur Valès, dans Midi Libre du 04 12 04, à propos du troisième four a déclaré : "Si, un jour, l'incinérateur de Lunel Viel ne pouvait plus répondre aux besoins du Syndicat, alors là, la question pourrait se poser" ; cette affirmation est très inquiétante, dans la mesure où le Syndicat est à géométrie variable, comme nous avons déjà pu nous en rendre compte.

Par exemple, la Communauté de Communes du Pays de l'Or a quitté l'agglo, ce qui permet à son président d'affirmer "*la filière d'élimination des déchets du Pays de l'Or est au point, nous envoyons nos déchets à l'incinérateur*". C'est clair...

Par ailleurs, Georges Frèche, dans le passé, a eu l'occasion d'exprimer devant la presse que Jean Valès a été candidat à l'entrée de Lunel Viel dans l'agglomération ; si par malheur un rapprochement se produisait, c'est d'un quatrième, voire d'un cinquième four qu'il serait question aujourd'hui...La menace n'est pas totalement écartée dans la mesure où l'agglo de Montpellier fait du lobbying en direction de Lunel...Relevons en particulier ce titre en première page de Midi-Libre du 7/04/05 : « *Frèche relance le débat de Lunel dan l'agglo* »

Appel solennel aux élus :

Voici la lettre que LVVV s'apprête à envoyer, avec le présent document, à tous les élus (plusieurs centaines) des communes riveraines de l'incinérateur de Lunel Viel et à quelques autres élus.



Association Lunel Viel Veut Vivre
140 Route de St Génies 34400 Lunel Viel,
à

monsieur Frèche président de Région, monsieur Grand député, monsieur Barral vice-président du Conseil Général, mesdames et messieurs les maires de Montpellier, Palavas, La Grande Motte et Mauguio, monsieur Saumade fondateur du Syndicat Entre Pic et Etang, monsieur Valès nouveau président du Syndicat Entre Pic et Etang, monsieur François Berna président de la Communauté de Communes du Lunellois, mesdames et messieurs les maires et élus de toutes les communes proches de l'incinérateur de Lunel Viel,

Mesdames et messieurs,

Comme le dossier ci-dessus le démontre, l'incinérateur de Lunel Viel a été construit à marche forcée, sans réflexion sérieuse quant à l'impact de la pollution, contre l'avis des populations et de la majorité des élus, dans des conditions très litigieuses, et avec l'illusion de pouvoir régler au mieux un problème de déchets ménagers.

Nous venons vous demander solennellement, à toutes et à tous, et avec une très grande insistance, de prendre suffisamment conscience, au cas où cela ne serait déjà fait, de la **gravité de la situation sanitaire potentielle de notre région**, et, au nom des populations locales, **de mettre en œuvre votre pouvoir, afin que, dans un premier temps, le troisième four ne soit jamais installé à Lunel Viel, quel que soit le contexte. Nous vous demandons également, avec autant d'insistance car c'est votre devoir, d'agir en notre nom pour obtenir une transparence totale concernant la pollution** ; il faudrait notamment pouvoir signer avec Ocreal un **protocole d'accord** concernant les contrôles de la pollution. **Nous attendons de vous des prises de position publiques pour rassurer les populations qui vous ont accordé leur confiance.** Beaucoup d'entre vous ont déjà su se mobiliser à temps pour que la carrière de Saturargues ne devienne pas un centre de stockage de déchets en provenance de l'agglo de Montpellier ; apparemment, vous avez gagné ce combat ; il vous reste à gagner celui de l'incinération dont **les risques sont infiniment plus grands.** Nous vous en remercions vivement par avance et vous prions de croire en l'expression de nos meilleures salutations.

Lunel Viel, avril 2005
Le conseil d'administration de LVVV,.

Appel aux populations locales :



Nous demandons également avec une très grande insistance, à tous les habitants de la région de prendre davantage leur destin en main, en ouvrant de manière volontariste le **dialogue avec leurs élus**, pour aider ces derniers à refuser, au nom de la vie et des enfants, la pollution que tous les autres rejettent et qui nous est imposée. L'incinération est **une solution de facilité dans l'immédiat, mais c'est un projet criminel pour le futur.**

C'est ce que LVVV, a exprimé en novembre 2002, lorsque, avec l'APPEL, Greenpeace, Ici Rom et les médecins, nous avons été reçus par le représentant du préfet.

POUR CONCLURE

LVVV s'apprête à diffuser massivement ce document, en milliers d'exemplaires, en direction des populations riveraines et des élus concernés par l'incinérateur.

Nous commencerons par un envoi à nos adhérents, aux élus, aux Lunel Vieillois. **Nous invitons tous ceux qui le peuvent, à nous épauler sans attendre dans cette démarche citoyenne, en nous rejoignant dans les associations, ou en nous aidant financièrement** ; c'est en fonction de nos moyens financiers que nous pourrons informer davantage et espérer **réveiller** un maximum de personnes et d'élus.

Le professeur Sultan, pédiatre, répondant à l'invitation de l'association "Alternatives citoyennes", et évoquant la relation entre la pollution et la santé des enfants, estime qu'il s'agit **"d'un sujet grave qui contraste avec la légèreté des autorités et des industriels et l'indifférence des citoyens"**.

(C'est bien ce que ce numéro spécial du Canard Incinéré a mis en évidence). Serions-nous devenus des citoyens indifférents au cri d'alarme des médecins et à la santé de nos enfants ?

Le préfet Constantin a quitté la région, monsieur Saumade s'est retiré des affaires politiques, monsieur Valès a 69 ans ; demain, tous auront quitté la scène, mais l'incinérateur continuera de nous empoisonner pendant 20 ans au moins encore, puisqu'ils l'ont décidé ainsi, on se demandera toujours dans quel intérêt...

Pour notre santé,
 Pour l'avenir de nos enfants et de notre environnement,
 Rejoignez nous dans notre combat :

- en adhérant à notre association
- en faisant adhérer
- en nous adressant un don pour permettre une large diffusion de ce document.

Envoyez ce bulletin au siège de l'association « Lunel-Viel Veut Vivre » :
 140 Route de St Génies
 34400 Lunel Viel

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Pour information

Prix de revient de ce Canard Incinéré déposé dans une boite aux lettres : 0,30 euros soit 1,97 francs

Prix de revient de ce Canard Incinéré adressé par courrier : 1,20 euros soit 7,88 francs

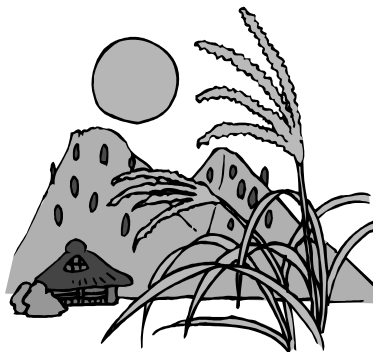
Adhésion simple : 15 euros

Adhésion familiale (personnes habitant sous le même toit) : 20 euros

Soutien : 30 euros et davantage

Personnes en difficulté économique : 8 euros

Chèque à l'ordre de « Lunel-Viel veut vivre »



Soyez remercié par avance pour votre soutien